



CHATEAU DES  
CONFLUENCES



# **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

RECHERCHE D'INVESTISSEURS –  
EXPLOITANTS POUR L'AMENAGEMENT  
DU CHATEAU DES CONFLUENCES ET  
LE DEPLOIEMENT D'ACTIVITES LIEES A  
LA TRANSITION ECOLOGIQUE



DOCUMENT DE PRESENTATION DE L'AMI

Toutes les informations sur [www.chateau-des-confluentes.fr/AMI](http://www.chateau-des-confluentes.fr/AMI)  
[contact@chateau-des-confluentes.fr](mailto:contact@chateau-des-confluentes.fr)

## 1. OBJET DE CET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cette démarche a pour but d'identifier puis d'impliquer de façon partenariale un ou des investisseurs-exploitants qui souhaitent, en cohérence avec les valeurs et objectifs de la commune de Pinsaguel, contribuer à la dynamique territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine en y faisant vivre un projet combinant enjeux patrimoniaux, culturels, écologiques et sociétaux porteurs d'une culture nouvelle de l'action collective et du lien social.

Si au stade de cette consultation aucune hypothèse n'est privilégiée, **une attention particulière sera portée aux propositions qui viseront à faire vivre un modèle économique prenant en considération les valeurs de l'entrepreneuriat à impact social et la complémentarité des thèmes d'activités contribuant à la dynamique du lieu.**

Ces thèmes se situeront à la confluence des grandes questions du moment : la transition écologique, l'avenir du travail et de la formation lié aux changements technologiques, l'émergence d'activités nouvelles liées aux besoins essentiels, l'ancrage des activités dans les territoires, la construction de nouvelles identités et de nouvelles pratiques culturelles...

**Le ou les investisseurs-exploitants qui seront retenus à l'issue de la procédure se verront attribuer, contre une rémunération dont le montant et les modalités restent à définir, un contrat de mise à disposition (dont les modalités restent également à définir et négocier) pour la gestion et l'exploitation des bâtiments et des terres propriétés de la Municipalité de Pinsaguel.**

Dans ce but, **le présent AMI lancé par la commune de Pinsaguel a pour objectif d'inviter des acteurs privés ou associatifs (entreprises, investisseurs, collectifs, associations, fondations...), seuls ou ayant formé un consortium à présenter des projets susceptibles de répondre aux objectifs généraux définis tout en leur laissant l'initiative des contenus et de la mise en œuvre.** Il vise à promouvoir l'expérimentation, la mise en réseau des acteurs et l'émergence de nouvelles pratiques et de nouveaux usages.

Ainsi, cet AMI a pour but de faire se rencontrer et se confronter des équipes projets en vue de donner une nouvelle vocation, une nouvelle identité, à ce lieu. Aux portes d'une aire métropolitaine d'un million d'habitants particulièrement dynamique, il s'agit de faire de cet espace emblématique un lieu de vie, de rencontres, d'animations, de créations productrices de lien social et de sens pour les années à venir mais aussi d'activités économiques, culturelles, formatrices, événementielles, environnementales contribuant à la transformation de notre modèle de développement : c'est dans le croisement et l'hybridation de ces registres que réside l'ADN fondateur de cet AMI.

En d'autres termes, ce projet a pour objectif de faire de ce lieu et de ce patrimoine le laboratoire d'une culture nouvelle entendue pas seulement par les opportunités qu'il offre à l'accueil d'artistes ou d'événements artistiques, mais un lieu où la transition écologique se vit en termes de réflexion, de dialogue au-delà de toutes les frontières, de valeurs à redéfinir, d'imaginaire à recréer, de récit collectif à refonder.



## **2. CONTEXTE ET AMBITION DU PROJET DE « CHATEAU DES CONFLUENCES »**

### **a. L'Histoire et la Géographie du lieu**

*« Un bien ne traverse le temps qu'à la condition que son modèle économique et sociétal lui en donne les moyens. Le patrimoine est pour nous un investissement d'avenir dès lors qu'il ancre la fierté d'un territoire en donnant du sens à son histoire tout en sachant répondre aux attentes de son époque et se projeter dans le futur » ; c'est en ces termes que la Commune de Pinsaguel présente ses ambitions pour le Château des Confluences.*

Château des Confluences : le choix de ce nom pour désigner le projet imaginé par la ville de Pinsaguel ne doit rien au hasard. Il répond tout à la fois à une réalité géographique et à une ambition collective. Implanté sur une langue de terre bordée par la Garonne et l'Ariège qui se rejoignent en son extrémité, le château célèbre la confluence des deux cours d'eau emblématiques de la région. Et, si les initiateurs du projet ont ajouté un S à Confluence, c'est qu'ils entendent faire de ce site un lieu de convergence des énergies créatrices en innovations environnementale, sociale, économique ou culturelle.

*« Au travers de ce projet, l'ambition de la Municipalité de Pinsaguel est de démontrer qu'investir dans le Patrimoine, qu'il soit naturel ou bâti, ce n'est pas seulement investir dans la réhabilitation du passé, c'est aussi investir pour construire l'avenir.*

*Pour cette raison, notre projet autour du « Château des Confluences » est au cœur de la construction de notre projet municipal. »*

Jean-Louis COLL  
Maire de Pinsaguel

Le château des Confluences est idéalement placé pour atteindre ces objectifs. A 12 km de la place du Capitole au centre de Toulouse, à 8 km du pôle scientifique de l'Université Paul Sabatier, 20 km de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, et à quelques minutes seulement de l'autoroute A64, son accès facile et rapide le prédispose à devenir un lieu de convergences.



Le patrimoine bâti du château, connu historiquement sous le nom de Bertier, et les 10 hectares de terres et de bois qui l'entourent, propriétés de la Commune de Pinsaguel, sont implantés au cœur du site classé de la Confluence Garonne Ariège, au sein de la Réserve Naturelle Régionale éponyme. S'étendant sur près de 600 hectares de bois, zones humides, falaises et espaces agricoles, cet ensemble constitue un réservoir de biodiversité aux portes de Toulouse.

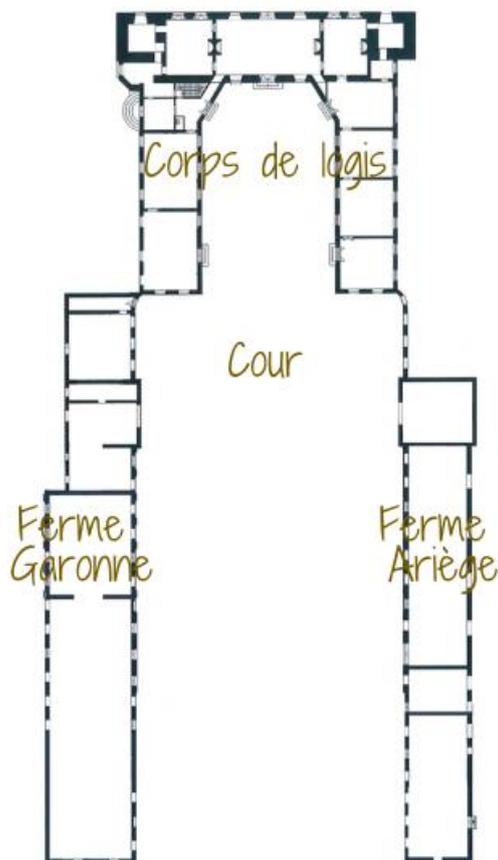




Plus de 600 espèces animales y ont été recensées. Parmi elles, plusieurs dizaines sont rares, menacées ou protégées. L'aigle botté, la loutre d'Europe, la cordulie à corps fin ou encore le lézard catalan et le triton marbré trouvent refuge sur ce territoire. La Municipalité considère « *qu'ayant l'obligation de préserver ce patrimoine naturel pour les générations futures, les dimensions environnementale et écologique doivent être des axes majeurs du projet Château des Confluences* ».

Le château est constitué de bâtiments du XVIII<sup>e</sup> siècle construits sur les bases d'une fortification édifiée au XIV<sup>e</sup>me siècle. Celle-ci fut en son temps une place-forte qui commandait l'accès vers le Comminges et l'Ariège. Elle fut alors le théâtre d'âpres combats, connu bien des tumultes et nourrit bien des légendes ! Inscrit à l'inventaire des monuments historiques, le château d'une surface bâtie de presque 3000 m<sup>2</sup> offre de multiples opportunités d'aménagements.

LE CHÂTEAU DES CONFLUENCES REPRÉSENTE UN ENSEMBLE BÂTI SOUS LA FORME DE 4 ENTITÉS DISTINCTES LA FERME ARIÈGE, LE CORPS DE LOGIS, LA FERME GARONNE ET LA COUR INTÉRIURE



Les ambitions de la ville de Pinsaguel et la rigueur méthodologique dont elle fait preuve dans la conduite de ce projet ont convaincu les services de l'Etat, la Région, le Département de la Haute-Garonne et le Muretain Agglo de soutenir cette initiative en finançant les travaux de sauvegarde et de réhabilitation des bâtiments.

Engagée depuis plusieurs années pour sauvegarder et protéger ce patrimoine, la Municipalité considère aujourd'hui, au vu des résultats obtenus, être parvenue au seuil d'une nouvelle étape, celle qui doit la conduire, après celle de la consolidation de ses fondations, à mettre en œuvre la dynamique qui portera l'émergence de ce projet du XXIème siècle.

## **b. Un projet innovant construit au croisement des notions de confluences et de transitions**

**La singularité du projet tient au fait qu'il ne se résume pas à envisager une exploitation purement patrimoniale ou purement économique du lieu, mais souhaite au contraire des usages pluriels, autour de logiques d'entrepreneuriat concourant à des objectifs d'intérêt général, ou plus précisément d'entrepreneuriat à impact, de formation et d'animation territoriale.**

Au sein de cette dynamique, une contribution forte du lieu et des activités qu'il y accueille aux problématiques de transition au sens large (économiques, culturelles, sociétales, formatrices...) est souhaitée et constitue en quelque sorte la colonne vertébrale de son identité. Si elle peut sembler très large, cette ambition devra prendre des formes très concrètes. A titre d'exemples :

- L'accueil d'activités économiques et/ou de recherche-action contribuant à des problématiques de transition, qu'il s'agisse de problématiques alimentaires, énergétiques, de nouvelles formes de travail et d'entrepreneuriat à impact social.
- L'organisation au sein du lieu de temps forts contribuant à l'accélération des dynamiques de transformation de notre modèle de développement et de mobilisation de la société dans cette direction
- L'accueil de séminaires de formations et / ou d'entreprises en lien direct avec les sujets de transition et les conséquences qu'ils impliquent sur l'organisation des activités, le fonctionnement des collectifs de travail, etc.
- L'accueil d'événements culturels, associatifs, écologiques...qui, en cohérence avec les valeurs véhiculées par le lieu et ses enjeux patrimoniaux, contribueront à développer une capacité de réflexion, de compréhension et d'action pour élargir et dynamiser la vision d'un développement nouveau...un "enveloppement", comme disait Bruno Latour...

Faire du lieu un catalyseur de ces différentes formes d'actions et d'expérimentations autour de ces mutations qui forment l'horizon à la fois global et très quotidien de nos sociétés contemporaines constitue ainsi la clé de voûte du projet, à l'image de la confluence que le château incarne d'un point de vue géographique et historique. C'est dans cet esprit que les notions de Cité des transitions, de Campus des transitions, de Domaine des transitions sont autant de termes qui, sans parvenir à saisir la totalité de l'intention du projet, contribuent chacune à en éclairer une facette.

En somme un lieu à usage hybride, lieu de travail et de vie qui permette par les activités accueillies de créer de la valeur économique, du lien social, de la création et des dynamiques d'actions collectives contribuant de façon large aux transitions.

Afin de faciliter la faisabilité opérationnelle d'une exploitation globale du lieu, qui comprend des sujétions de service public, comme exposé plus loin, l'indemnisation que percevra la commune de Pinsaguel tiendra compte de la réalité des financements publics d'ores et déjà obtenus pour la mise hors d'eau et hors d'air du bâtiment comme des travaux que l'exploitant s'engagera à réaliser dans le cadre du bail. En d'autres termes, si cette rémunération tiendra compte des impératifs d'un modèle économique viable pour l'exploitant et des sujétions de service public qui seront les siennes, ce dernier devra s'assurer d'un cœur d'activité économique solide de nature à lui permettre d'intégrer cette charge dans son prévisionnel d'exploitation.

### c. Les activités projetées

Depuis 2017, la cour du château a fait l'objet d'une « appropriation citoyenne » (concerts, spectacles équestres, pièces de théâtre, manifestations associatives, cinéma de plein air..) que la Municipalité souhaite poursuivre dans le cadre de son projet futur. Portées par la Municipalité avec l'appui de plusieurs associations dont les « Amis du Château Des Confluences », ces activités se déroulent de mai à septembre. Elles donnent lieu à une programmation annuelle dont les contenus sont, à titre d'illustration, joints en annexe.



Parallèlement, la Municipalité a engagé, en concertation avec divers acteurs locaux, un travail de réflexion autour de deux projets qu'elle souhaite voir émerger et intégrer au projet d'ensemble. Ces deux projets, qui occuperaient pour leurs activités propres 400m<sup>2</sup> sur les 2400 disponibles, concerneraient :

- **Une Maison de la Réserve Naturelle Régionale de la Confluence**

Officiellement, la Réserve Naturelle Régionale de la Confluence Garonne Ariège a été créée en juin 2015 par la Région Occitanie pour préserver et animer sur 600 hectares au sud de Toulouse la biodiversité des zones humides qui la composent. Son suivi et son animation reposent sur la délégation donnée par la Région Occitanie à une équipe gestionnaire appartenant à l'association « Nature en Occitanie » ainsi qu'au rôle de l'association Confluences.

La Maison de la RNR a pour objet d'installer dans le Château des Confluences les services qui assurent la gestion quotidienne de cette Réserve Naturelle mais également un espace muséographique de découverte et d'interprétation. Un fond de dossier (présentation, illustrations des aménagements intérieurs prévus...) est d'ores et déjà disponible.

- **Une Maison de l'Alimentation**

Ayant pour objet de créer dans le Territoire de la Grande Agglomération Toulousaine un Centre de Ressources destiné à venir en appui aux Projets Alimentaires de Territoire en offrant aux acteurs engagés dans la préservation des écosystèmes en lien avec la production alimentaire des espaces de rencontres, de formations et de démonstrations sur le sujet. Ce projet est pour le moment à un stade d'intention mais à vocation à se concrétiser grâce notamment aux partenariats issus de l'AMI.

Il pourrait notamment être imaginé et envisagé un espace regroupant offre de restauration de type slow food, un café librairie et un Centre de documentation qui aura vocation à mettre en relations, associations, le monde de la recherche, et les entreprises innovantes impliquées sur le sujet.

Des préfigurations liées à la faisabilité de ces deux projets (activités des acteurs, initiatives existantes...) existent déjà localement et méritent d'être poursuivies pour structurer ces initiatives et proposer des modèles économiques pour en concrétiser la réalisation. Il sera ainsi demandé aux investisseurs-exploitants de prendre connaissance de ces initiatives et de se positionner par rapport à elles pour définir les conditions dans lesquelles l'activité de ces deux « Maisons » devra s'inscrire dans un Projet global.

Les 2000 m<sup>2</sup> de bâti restant, pourraient être affectés à :

- Des espaces modulables destinés à recevoir des formations, des conférences, rencontres et évènements notamment culturels (mais pas exclusivement) prioritairement dédiés aux questions des transitions
- Une offre de Tiers lieux ainsi que des espaces de travaux ou de coworking sous forme de bureaux partagés et/ou privatisables
- Une capacité d'hébergement pouvant à la fois répondre aux opportunités de tourisme vert offertes par la Réserve Naturelle mais également des sessions de formations ou de résidences scientifiques ou d'artistes

### **3. LA CONSULTATION**

#### **a. Les attendus de la consultation**

La présentation qui précède justifie que les candidats qui manifesteront leur intérêt pour ce projet portent la meilleure attention à la richesse des possibles suggérée par la référence à la Confluence comme constitutive d'une nouvelle identité du lieu. Cette référence à la confluence n'est pas uniquement géographique du fait de la proximité immédiate du lieu où la Garonne et l'Ariège confluent, elle renvoie au moins autant à d'autres confluences que le projet devra rendre possibles : le passé (avec la riche histoire du château) et le futur (avec la richesse des potentiels portés par la Métropole toulousaine), le brassage des publics et des générations, l'eau et les richesses environnementales qui doivent être protégées face aux périls présents et à venir, le devenir des espaces de transition entre l'urbain et le rural, l'hybridation entre les activités économiques et les missions d'intérêt général...

Pour toutes ces raisons, une attention particulière sera portée aux propositions qui feront de l'ouverture à l'Europe et au Monde un moteur de leur dynamique car la Municipalité considère que la pérennité et la dynamique de ce projet sont consubstantiellement liées à cette ouverture. L'élargissement des partenariats et des réseaux au-delà de ceux qui garantissent l'ancrage local de la démarche sera considéré comme un élément important de l'adhésion des porteurs de projets aux attentes de la Municipalité.

Attachés à ces objectifs, les projets qui seront soumis devront donc traduire concrètement en termes d'activités comment ils envisagent de faire émerger un lieu porteur de lien social, d'ouverture à la diversité, du goût d'entreprendre mis au service de l'intérêt général, de l'innovation sociale et de la protection/valorisation de l'environnement.

En résumé, l'appel à projets a pour objet de mettre à disposition contre rémunération à l'équipe projet désignée lauréate, les bâtiments et emprises foncières nécessaires à la réalisation de son projet.

**L'objet de l'appel à projets vise à sélectionner un projet global de valorisation patrimoniale et d'innovation d'usages. Il s'adresse à l'initiative de porteurs de projets qui, tout en répondant à leurs propres besoins, proposeront des activités répondant aux attentes et objectifs de la commune.** Par conséquent, le présent appel à projets ne s'inscrit pas a priori dans le champ de la commande publique.

#### **b. L'état du dossier au moment de la consultation**

Après les travaux de sauvegarde urgents conduits de 2017 à 2020, la commune a aujourd'hui largement avancé sur le projet concernant la réhabilitation et la mise en valeur des bâtiments :

- Marché avec équipe de maîtrise d'œuvre (architectes et bureaux d'études techniques) signé à l'été 2021 – Groupement dont le Cabinet d'Architecture Harter est mandataire et assisté de Virginie Lugol, Architecte du Patrimoine.
- Etudes initiales (compilation des études existantes, esquisses du projet...) et constitution du dossier de permis de construire fin 2021 – début 2022
- Obtention des divers accords de l'Etat pour intervenir en site classé
- PC déposé en juin 2022, avis des services (ministère, DRAC, DDT, DREAL, ABF...) et accord obtenu en avril 2023
- Poursuite des études tout au long de l'année 2023 pour aboutir à ce jour à un dossier consolidé des travaux à mener et des estimatifs de coûts.
- Restitution du dossier en phase PRO en mai 2024.

- Délégation de la maîtrise d’ouvrage à l’ARAC Occitanie et lancement des appels d’offres de travaux en mai 2024.
- Lancement des travaux en septembre 2024 étalés sur la période 2024-2026 avec plusieurs tranches :
  - Tranche 1 : 2024-2025
  - Tranche 2 : 2025-2026
  - Tranches 3 et 4 : réalisées ultérieurement, notamment au regard des autres travaux « non Monuments Historiques » à réaliser sur le site (abords, aménagements intérieurs...)

### Un patrimoine rare par son architecture et son emplacement



Avant cour, entre les fermes Ariège et Garonne



Cour d'honneur du Château



Entrée façade Sud du Château



Façade Nord du Château et le parc



Parc du Château



Plan du territoire de Passagel et de Portet-sur-Garonne, entre 1754 et 1793

### Malgré la protection, les fermes offrent la possibilité de créer des espaces fonctionnels



→ Les plans détaillés des bâtiments ainsi que le descriptif de l'état de réhabilitation du site à l'horizon 2026 sont présentés en annexe.

### c. Les modalités de réponse à l'AMI et le calendrier

→ *Les modalités de consultation, les attendus et les critères de sélection sont exposés dans l'annexe n°1 que les candidats sont invités à lire avec attention*

L'appel à projets se déroulera en deux phases :

- 1/ la remise d'une manifestation d'intérêt
- 2/ la remise d'un projet final

#### **Phase 1 : Appel à manifestation d'intérêt**

- Juin 2024 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- 12 Juillet 2024 : visite du site à l'attention des porteurs de projets et des partenaires potentiels qui se seront manifestés
- 30 septembre 2024 : date limite dépôt de la manifestation d'intérêt par les porteurs de projets

Cette manifestation d'intérêt qui résultera de l'expression libre des candidats devra obligatoirement comporter :

- Une présentation du projet porté avec une reformulation des besoins que la lecture de ce document pourrait suggérer
- Une note d'intention consolidée de références du ou des candidats
- Une présentation des modèles économique et gouvernance

*L'annexe n°1 détaille les formats de restitution attendus et les modalités de remise des offres.*

- Octobre 2024 : analyse technique des offres par le comité de sélection, et proposition à la commune des porteurs de projets admis à remettre un projet final

## Phase 2 : Préparation et remise du Projet final

- Novembre 2024 : remise d'éléments complémentaires aux équipes retenues pour qu'elles puissent préciser leur projet final

*Un fond de dossier technique complémentaire sera produit par la Mairie à cette date ainsi qu'un nouveau cadre de consultation-négociation intégrant les critères de sélection définitifs.*

- Hiver 2024-2025 : échanges et négociations avec les candidats ;
- Mars 2025 : remise du projet final par les porteurs de projets ;
- Avril-mai 2025 : analyse technique des offres définitives par le comité de sélection
- Juin 2025 : désignation du ou des lauréats par la commune de Pinsaguel.

### d. Les critères de sélection des projets

Au stade de la manifestation d'intérêt, les projets devront répondre aux cinq objectifs, ci-dessous :

- ***La valorisation du patrimoine bâti et de l'environnement du site***

Faire vivre ces patrimoines d'exception, en leur donnant de nouvelles vocations nécessite de faire une large place à l'innovation qui devra contribuer à la mise en valeur patrimoniale : les propositions devront combiner les recommandations en matière de mise en valeur patrimoniale et environnementale (au-delà de son inscription à l'inventaire du patrimoine, le bien se trouve en site classé) et recherche d'innovation. Les projets présentés viseront à être respectueux de l'environnement et économes en énergies en apportant des réponses concrètes en matière d'aménagements intérieurs et de gestion du fonctionnement de leurs activités. Les documents techniques ou réglementaires disponibles sur le sujet seront mis à disposition des candidats au début de la phase 2 de la démarche.

- ***La prise en compte des initiatives existantes***

S'agissant des partenariats déjà noués par la commune autour de la Réserve Naturelle Régionale, des contacts établis pour la Maison de l'Alimentation et pour les animations prévues l'été dans la cour du château, les candidats devront intégrer et proposer de

futures stratégies de partenariats avec ces projets qui feront l'objet d'une présentation spécifique dans les documents remis à disposition des candidats au début de la phase 2 de la démarche.

- ***Les nouvelles vocations et les nouveaux usages***

Chaque équipe projet devra, en illustration des points évoqués précédemment (pages 8 à 12 notamment) proposer des services innovants, créateurs de lien social, conciliant différents usages et fonctions parmi les modes de travailler, de se former, de commercer, de produire, de créer, de se détendre, de se restaurer, de se cultiver... Les propositions devront convaincre sur leur volonté et leur capacité à tisser des liens de confiance et bâtir un réseau en lien étroit avec l'environnement territorial du projet. L'ensemble des usages proposés devront apporter une cohérence au lieu et contribuer à son rayonnement au-delà de la grande couronne métropolitaine.

- ***Le modèle économique***

Les modèles économiques proposés devront reposer sur la combinaison des références offertes par les candidats (en investissement et en fonctionnement) avec leurs capacités d'innovations permettant de répondre aux attentes sociétales de la Municipalité. En d'autres termes, ils devront être l'illustration concrète de la notion d'entrepreneuriat à impact social précédemment évoqué.

Le modèle économique attendu et les nouveaux modes de gestion sur lesquels il s'appuiera supposent donc que, sans exclure le recours crédible à des aides publiques, soient proposés des partenariats innovants, des modes de financements alternatifs, des modes de gestions qui offrent des garanties de mise en œuvre et de pérennité de l'ensemble des projets proposés.

- ***Un mode de gouvernance à construire***

La Municipalité se montrera attentive aux formes nouvelles et probablement hybrides de Gouvernance du lieu qui lui seront proposées pour répondre aux équilibres du modèle économique et organisationnel destinés à incarner les valeurs que devra exprimer ce projet. En toute hypothèse, cette gouvernance, qui résultera d'une co-construction entre la Municipalité de Pinsaguel et le porteur de Projet retenu, reposera sur un Comité de Pilotage dont la composition et les attributions seront définies dans l'accord de partenariat.

#### 4. ANNEXES

- Annexe n°1 : Modalités de la consultation (contenu des réponses attendues, formats de remise des offres, critères de sélection...)
- Annexe n°2 : Description du site et de son contexte
- Annexe n°3 : Descriptifs des travaux réalisés par la Commune sur la période 2024-2026
- Annexe n°4 : Plans du site et des bâtiments
- Annexe n°5 : Présentation des potentialités du site aux regards des valeurs, objectifs et vocations portées par la Municipalité (extraits d'une étude / mission d'accompagnement confiée à *Bien Commun*)
- Annexe n°6 : Programmations estivales festives et culturelles du site

***En début de phase 2, les porteurs de projets retenus à la fin de la phase AMI, se verront remettre un fonds documentaire plus complet pour leur permettre de préparer leur projet final.***

### **Comité de sélection**

- Hélène BRETON, ancien Maire de Venerque, ancienne Vice-présidente de la Région Midi-Pyrénées en charge de la Culture
- Joseph CARLES, Maire de Blagnac, Vice-président de Toulouse Métropole en charge de la Prospective Economique
- Jean-Louis COLL, Maire de Pinsaguel, Vice-président du Muretain Agglomération en charge de l'Aménagement
- Gabriel COLLETIS, Professeur de Sciences Economiques - Université de Toulouse Capitole
- Domitien DETRIE, Directeur Général de l'Agence de Développement des Pyrénées, ancien Directeur Général des Services du Muretain Agglo
- Joël ETCHEVARRIA, Directeur Général Délégué de la « Toulouse School of Economics »
- Nadia PELLEFIGUE, Vice-présidente de la Région Occitanie en charge de l'Innovation, de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

### **Appuis et secrétariat du Comité de sélection**

- Benoit FORGUE : Adjoint au Maire de Pinsaguel
- Olivier BERAIL : Directeur Général des Services de la Commune de Pinsaguel